

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

JEUDI 23 MAI 1918

Il y a six jours, le 17 mai, le ministre d'Espagne à Bruxelles recevait une lettre des administrations activistes de la Justice pour la Flandre et pour la Wallonie, lettre portant deux signatures, celle d'un nommé Van Acker, haut fonctionnaire, paraît-il, de la première de ces administrations, et une seconde signature, illisible. Les deux signataires expliquaient dans cette lettre que les asiles et les hôpitaux belges abritent depuis le début de la guerre un grand nombre de réfugiés et d'évacués français et ils demandaient au marquis de Villalobar si, en qualité de gardien des intérêts français dans le territoire belge occupé, il ne pourrait rembourser aux administrations ministérielles de la Flandre et de la Wallonie les frais d'hospitalisation de ces étrangers. En même temps et en vue du règlement de cette question, la lettre sollicitait une audience pour deux délégués de l'administration activiste.

Ces deux délégués, qui étaient, paraît-il, Tack et Borms, se présentèrent le lendemain après-midi à l'hôtel de la Légation d'Espagne, demandant à parler à « *M. le consul de France* ».

Le portier leur fit observer que Son Excellence n'accordait d'audience que le matin et les pria de revenir un autre jour. Ils revinrent. Le marquis de Villalobar les reçut dans l'antichambre et commença par leur déclarer sèchement qu'il n'est pas consul de France, mais « *envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Espagne* ».

- *C'est que – ont balbutié les deux visiteurs – nous désirions vous entretenir d'affaires françaises, nous voudrions savoir s'il ne vous serait pas possible de nous rembourser les frais d'hospitalisation des Français qui ont été hébergés dans les asiles belges.*
- *Et pourquoi émettez-vous cette prétention ?*
- *Parce que ce serait plus régulier.*
- *Mais – a répliqué le Ministre –, je ne suis nullement tenu de vous rembourser ces sommes. La France et la Belgique ont signé une convention de réciprocité aux termes de laquelle les Belges hospitalisés en France et les Français hospitalisés en Belgique le sont gratuitement. Cette convention est toujours en vigueur.*
- *Pardon, les événements l'ont annulée.*
- *Quels événements ? Je n'en connais point qui aient eu cet effet. Vous me dites que vous venez du Ministère de la Justice ? Si c'est du Ministère belge, je m'étonne que vous vous trouviez ici, car je ne connais qu'un Ministère*

belge de la Justice : il est au Havre.

- *Nous représentons l'administration flamande.*
- *Je ne connais pas d'administration flamande. Je suis accrédité auprès du Roi des Belges.*
- *Mais nous sommes d'accord avec l'administration allemande.*
- *Vous n'êtes donc pas des Belges, puisque vous venez au nom de l'Allemagne. En voilà assez ; brisons là !*

Le marquis de Villalobar avise à ce moment la boutonnière d'un des individus (**Note** : Borms) :

- *Qu'avez-vous là ? – demande-t-il ?*
- *C'est la décoration de l'Ordre de Léopold.*
- *Et vous avez l'audace – observe le diplomate courroucé – de porter cet insigne devant un ministre accrédité auprès de S. M. le Roi des Belges ? Ignorez-vous que vous avez été dégradés, que vous êtes des fonctionnaires traîtres à leur patrie, que vous êtes l'objet de mesures qui sortiront leurs effets après la guerre ? Ne vous avisez plus de revenir me trouver. Si vous venez encore, je mettrai mes chiens à vos trousses !*

Et les deux leaders activistes furent mis à la porte.

Sans perdre un instant, le marquis de Villalobar fit savoir au Gouverneur général que «des scélérats, se disant envoyés par l'autorité allemande, s'étaient présentés chez lui pour lui extorquer des fonds ». Le gouverneur général n'a pas osé

prendre la défense des deux gaillards : il a répondu qu'il était tout à fait étranger à leurs agissements ...

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour comprendre le marquis de **Villalobar ***, lisez «**Les ministres protecteurs** » (avec aussi Brand Whitlock pour les Etats-Unis et Maurice van Vollenhoven pour les Pays-Bas) par Georges **RENCY**, qui constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

Lisez aussi « *La déportation d'ouvriers belges en Allemagne. Action de Villalobar* », chapitre 16, extrait et traduit d'après Álvaro LOZANO, ***El marqués de Villalobar. Labor diplomática 1910-1918*** (Madrid, Ediciones El Viso ; 2009). Travail abondamment documenté (notes, hyperliens) :

<http://www.idesetautres.be/upload/ALVARO%20LOZANO%20DEPORTATION%20OUVRIERS%20BELGES%20EN%20ALLEMAGNE%201916-1917%20LABOR%20DIPLOMATICA%20MARQUES%20VILLALOBAR.pdf>

Concernant « *la décoration de l'Ordre de Léopold* » encore portée à ce moment-là par

Borms, nous croyons édifiant de citer un passage relatif à la « *réunion publique à l'Alhambra* » du 20 janvier 1918, que nous extrayons de **50 mois d'occupation allemande** du 21 janvier 1918 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180121%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

« Borms poursuit, en se livrant à des attaques contre le gouvernement du Havre. A un moment, il montre le ruban de l'Ordre de Léopold qu'il porte à la boutonnière et s'écrie :

- *Ce ruban m'a été remis par le gouverneur d'Anvers pour des services rendus à ma patrie pendant mon séjour au Pérou. J'ai bien envie de rendre cet hommage à mon ancienne patrie. Dites, dois-je encore porter ce ruban ?*
- *Non ! non !* – crie-t-on dans la salle.
- *Je le déposerai donc* – continue Borms – *au musée des antiquités anti-flamandes, qu'il faudra bien que nous fondions. J'y déposerai la croix en même temps que ce bout de ruban rouge par lequel on tenta de me lier.*

Cette croix et ce bout de ruban rouge il y a longtemps que le roi Albert les a, par un arrêté que tous les journaux de l'étranger ont reproduit, repris aux traîtres de l'espèce de Borms ; celui-ci n'a plus le droit de les porter ; il continue néanmoins à les exhiber pour en tirer, dans les meetings, des «effets» de paradeur de foire ! Quel goujat ! »

L'anecdote est corroborée par Charles **TYTGAT** dans son **Bruxelles sous la botte allemande** à la

date du 22 janvier 1918 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180122%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

« Lorsque surgirent des hommes de talent qui estimèrent qu'il fallait assurer l'avenir de notre jeunesse universitaire, le gouvernement du Havre intervint et inaugura l'ère de l'enlèvement des décorations à ceux qui prétendaient occuper les chaires universitaires demeurées vides depuis le mois d'août 1914. Je sais combien le port d'une décoration est pénible, car j'en possède une qui m'a été décernée pour des services que j'ai rendus au Pérou. Faut-il que je continue à la porter ? (Non Non ! dans une partie de la salle.) Je la dépose donc (le doktor arrache son ruban) et je vais l'envoyer dans un musée que nous allons ouvrir bientôt ; elle y voisinera avec la croix de l'ordre de Léopold que voici ; je ne l'ai portée qu'une fois, et encore à l'envers, en haine de l'inscription française qui se trouvait de l'autre côté. »

Pieter **Tack** est mentionné par Arthur L. **Faingnaerts** dans **Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p.) **e-book** vendu par la **Heruitgeverij** : <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Pieter **Tack** est mentionné aux pages 226, 232, 233, 280, 283, 300, 347, 357, 417, 428, 441, 442, 494, 500, 503, 504, 506, 512, 514, 515, 516, 518, 519, 521, 525, 530, 532-534, 539-541, 545, 553, 554, 556, 558, 563, 573, 585, 588, 593, 611, 614, 615, 627, 629, 631, 632, 637, 660, 661, 668-670, 672-674, 677-679, 681, 683, 684, 688, 692, 694, 697, 700, 704, 707, 708-711, 715-721, 725, 726, 728, 730, 734, 735, 737, 745, 751-753, 755, 765, 766, 767, 798, 803, 806, 810, 814, 819-825, 829, 830, 833, 869, 871, 872

<http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Pieter **Tack** est mentionné par Jos **MONBALLYU** dans ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** [via l'ebookshop](http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9) : http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

Pieter **Tack** (note 134) est évoqué aux pages 55, 57, 66, 78, 188, 193, 217. Il fut condamné à la peine de mort le 28/2/1920.

August **Borms** est mentionné par Arthur L. **Faingnaerts** dans ***Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens***

den oorlog van 1914-18 (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p.) **e-book** vendu par la **Heruitgeverij** : <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

August **Borms** est mentionné aux pages 15, 54, 62, 64, 120, 121, 139, 196, 197, 202, 203, 207, 238, 243, 248, 252, 278, 285, 286, 288, 289, 326, 327, 353, 354, 357, 374, 414, 420, 426, 431, 489, 490, 503, 504-506, 510-512, 517-521, 529, 531, 533, 537, 539, 540, 553, 554, 558, 570, 591, 598-600, 604, 606, 610, 611, 613-615, 617, 627, 634, 639, 659, 661, 662, 672, 677, 682-685, 687, 688, 692, 693, 700, 704, 705, 708, 712-714, 717, 718, 719-721, 723, 726, 728-730, 734, 735, 737, 739, 740, 743, 751-755, 768, 790, 798, 803, 809-811, 823, 826-830, 833, 835-837, 842, 857, 859, 867, 871, 872

<http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

August **Borms** est mentionné par Jos **MONBALLYU** dans ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** [via l'ebookshop](#) :

http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

August **Borms** (notes 31, 114, 117, 119, 128, 133,

149 ; condamné à mort le 6/9/1919) est mentionné aux pages 17, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 66, 77, 78, 82, 87, 162, 164, 165, 171, 172, 173, 182, 194, 198, 215.

Si vous comprenez la langue espagnole, nous vous recommandons le livre suivant : Álvaro **LOZANO**, ***El marqués de Villalobar ****. ***Labor diplomática 1910-1918*** ; Madrid, Ediciones El Viso ; 2009, 864 páginas. (15 fotografías en blanco y negro. 16,5 x 24 cm. Encuadernación en cartonné al cromo)

ISBN : 978-84-95241-72-6;

PVP : 30 € + 19 € correos

www.edicioneselviso.com

c.perez@edicioneselviso.com

T. [+34 915196576](tel:+34915196576)

M. [+34 630 949 626](tel:+34630949626)

Los datos bancarios son los siguientes :

IBAN / nº de cuenta Banca March :

ES56 0061 0196 0401 1690 0402

Código SWIFT: BMARES2M

EL MARQUÉS DE VILLALOBAR

LABOR DIPLOMÁTICA
1910-1918



Álvaro Lozano